

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2014

Présents : Jean-Louis RICHARME, Nicole BERNARD-BERNARDET, Stéphane BOISIER, Benoît CLAVEL, Monique D'ORAZIO, Corinne GOBBER, Bruno GUIDON, Jean-Claude LOYEZ, Alain MARCHISIO, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.
Corinne GOBBER est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) *Approbation du compte-rendu de la dernière réunion*
- 2) *Finances :*
 - *Vote des subventions 2014*
 - *Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion des budgets 2013*
 - *Affectation des résultats des budgets 2013*

- *Vote des budgets primitifs 2014*
- *Vote des 4 taxes locales*
- 3) *Contrat d'assurance des risques statutaires*
- 4) *Informations / actualités*
- 5) *Informations et Questions diverses*

	<i>Points abordés</i>	<i>Décisions prises</i>	<i>Points à revoir</i>
0	Rajout d'un point à l'ordre du jour	Avis favorable pour la mise en location du F3 au-dessus de l'école à Monsieur Bataille Mathieu et Madame Bibollet Laetitia au 1 ^{er} avril 2014	
1	Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 février 2014	Avis favorable	
2	Vote des subventions aux associations	Avis favorable pour un montant total de 7 809 €	
a)			
2	Approbation compte administratif budget annexe zone artisanale	Avis favorable pour un résultat de fonctionnement de + 158 144,58 € et un résultat d'investissement de - 349 405,91 €	
b)	2013		
2	Approbation compte administratif budget annexe eau 2013	Avis favorable pour un résultat d'exploitation de + 24 982,10 € et un résultat d'investissement de + 82 218,18 €	
b)			
2	Approbation compte administratif budget principal 2013	Avis favorable pour un résultat de fonctionnement de + 113 578,03 € et un résultat d'investissement de + 53 898,19 €	
b)			
2	Approbation compte administratif budget annexe gîte de Praz D'Zeures 2013	Avis favorable pour un résultat de fonctionnement de - 784,50 € et un résultat d'investissement de - 87 697,90 €	
b)			
2	Approbation des comptes de gestion 2013	Avis favorable	
c)			
2	Affectation des résultats de fonctionnement suivants :	Avis favorable	
d)	<ul style="list-style-type: none"> - au budget de l'eau pour un montant de 24 982,10 € au compte 1068 d'investissement - au budget principal pour un montant de 113 578,03 € au compte 1068 d'investissement 		

2 e)	Approbation budget primitif budget annexe zone artisanale 2014	Avis favorable pour une prévision (dépenses et recettes) de 673185,37 € en section de fonctionnement et une prévision (dépenses et recettes) de 369 085,91 € en section d'investissement.	
2 e)	Approbation budget primitif budget annexe eau 2014	Avis favorable pour une prévision (dépenses et recettes) de 144 400,50 € en section de fonctionnement et une prévision (dépenses et recettes) de 201 826,72 € en section d'investissement.	
2 e)	Approbation budget primitif budget principal 2014	Avis favorable pour une prévision (dépenses et recettes) de 573 045,31 € en section de fonctionnement et une prévision (dépenses et recettes) de 301 477,77 € en section d'investissement.	
2 e)	Approbation budget primitif budget annexe gîte de Praz D'Zeures	Avis favorable pour une prévision (dépenses et recettes) de 4 400 € en section de fonctionnement et une prévision (dépenses et recettes) de 87 697,90 € en section d'investissement.	
2 f)	Vote des taux des quatre taxes locales	Avis favorable pour les taux suivants : <i>taxe d'habitation</i> 18,97 % <i>taxe foncière (bâti)</i> 12,99 % <i>taxe foncière (non bâti)</i> 75,59 % <i>cotisation foncière des entreprises</i> 22,65 %	
3 a)	Nouveau marché pour le contrat d'assurance des risques statutaires	Avis favorable pour que le CDG 74 lance une nouvelle consultation	
3 b)	Convention de recours au service de remplacements du Centre de Gestion 74	Avis favorable	

RELEVÉ DES DÉCISIONS

	<u>Décisions prises</u>	<u>Qui ?</u>	<u>Fait quoi ?</u>	<u>Comment ?</u>	<u>Pour quand ?</u>
2 e)	Rembourser définitivement la ligne de trésorerie	Le futur Maire	Le réalise avant fin avril 2014		

3. Centre de Gestion 74

a) Contrat d'assurance des risques statutaires

Le contrat actuel s'achève fin 2014. Il convient de refaire un marché de consultation.

b) Convention générale de recours au service des remplacements et missions temporaires.

Afin de pouvoir remplacer une secrétaire absente et suite à la démission de la contractuelle, il convient de passer une convention avec le CDG 74 pour pouvoir bénéficier de personnel remplaçant. Une nouvelle personne arrive le 31 mars 2014.